

Journée grappes photovoltaïques

Atelier : La logique de grappe appliquée au PV sol



8 avril 2025
Rennes

Soutenu par



www.energie-partagee.org

Intervenants



Loïc MAHOT

Energ'IV



**Océane
VAN HOOREBEKE**

Coopérative des
Survoltés



Julien RIOU

Animateur Taranis





Le projet a passé la Boussole avec succès en 2023



Breti Sun ISDND

Retour d'expérience : une grappe de projets photovoltaïque au sol dans le 35



1. Genèse et acteurs de Bretil Sun ISDND (BSI)
2. Présentation technique des 6 projets
3. Rôles des partenaires
4. Participation citoyenne



Contexte

En 2018, le SDE35 sollicite des acteurs du territoire pour connaître l'opportunité de **création d'une SEM** => Recruter d'autres actionnaires (Rennes Métropole, CG 35) ou garnir un portefeuille projets.

Constat

Certains sites au sol sont délaissés car trop petits, ou mis de côté (sites sous promesse de bail).

Proposition du SDE 35 :

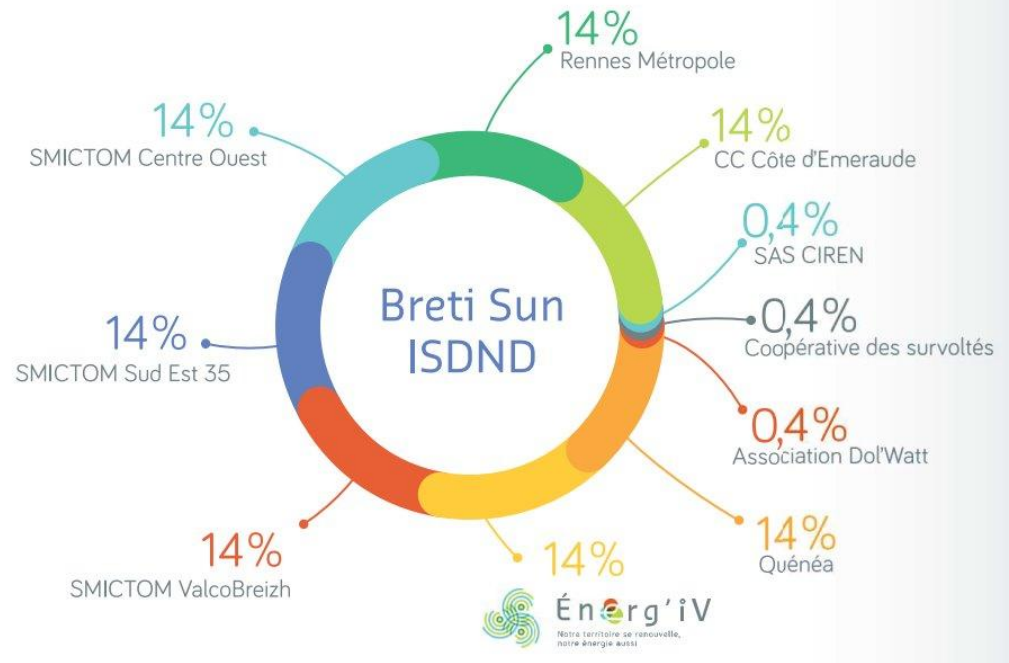
Mutualiser le développement de ces sites pour permettre l'émergence des projets, dans la perspective de création d'Energ'iv



Constitution de la société

3 collèges composent
l'actionnariat du projet :

- Collectivités,
- Développeurs,
- Collectifs citoyens.



Les six projets Brete Sun ISDND :

- Rennes Hautes-Gayeulles
- Cornillé
- Dinard
- Le Verger
- Baguer-Pican
- Tinténia





Chronologie

- **2018-2019** : Le SDE 35 rencontre des propriétaires fonciers souhaitant développer des projets EnR.
- **Mars 2020** : Création de BSI sur un portefeuille de 6 sites
- **Septembre 2021** : Recrutement de QUENEA, après AMI et études techniques d'Energ'iV en amont
- **Printemps - Eté 2023** : Dépôt des PC/DP,
- **Eté 2024**: Autorisations obtenues pour les 5 sites (hors Dinard),
- **26 mars 2025**: 4 lauréats AO CRE et contrat ACI sur Cornillé
- **Juillet 2025** : *Notification des marchés de travaux et de maintenance*
- **2025-2026** : *Construction des centrales*

Présentation technique des projets



Détails des projets constituant la grappe :

Projet	Maîtrise foncière	Puissances envisagées	Avancement
Rennes Hautes-Gayeulles	Rennes Métropole	5 MWc	Lauréat AO PV sol
Cornillé	S3TEC	3,6 MWc	Lauréat AO PV sol
Le Verger	SMICTOM CO - Ville	1,5 MWc	Lauréat AO PV sol
Baguer-Pican	CC Pays de Dol et Baie du Mont St-Michel	0,9 MWc	Lauréat AO PV sol
Tinténiac	VALCOBREIZH	0,8 MWc	Lauréat AO PV sol
Dinard	CCCE - Ville	2,2 MWc	Attente décret "friches"

14,3 MWc de puissances installées sur 6 sites, 16,4 GWh de production attendue, équivalent à 11 % de la production PV du département (2022).



Enjeux techniques sur des ISDND

- **Réglementaire:** Articulation avec l'arrêté préfectoral et le suivi DREAL de l'installation en post-exploitation.
- **Technique:** Implantation de la centrale à travailler en fonction de la géotechnique et la stabilité des talus, les zonages ATEX...
- **Exploitation :** Coactivité entre l'exploitant déchets et l'exploitation photovoltaïque.
- **Assurances:** Toujours dans la logique de coactivité, avec l'implantation des clôtures, les droits d'accès...

Rq: Sous 1 ha (= 1MWc), le projet peut ne pas nécessiter d'étude d'impact sur l'environnement, ni d'enquête publique (DP / cas par cas).





Enjeux de mutualisation

- **Économique:** Mutualisation des moyens de développement, optimisation des coûts d'étude, et des coûts de travaux (à confirmer cet été).
- **Le collectif:** Devant une thématique peu connue par les propriétaires fonciers, avec des montages complexes (foncier, création SPV...), plusieurs acteurs publics et citoyens pour faire la balance avec les développeurs.
- **Montée en compétence:** Projet très instructif! Et bénéfique pour le territoire et ses futurs projets.

Petit bémol: dans une grappe de projets, les instances de BSI peuvent parfois “noyer” les problématiques de chacun.



Rôles des partenaires



Collectivités et EPCI :

- **Propriétaires/Exploitants** en interface au projet
- Facilitateurs en local, animation, relais de la future mobilisation citoyenne.

Energ'iv :

- **Présidence** de la SPV
- **Pilote** de la SPV et des prestations: contrats d'assistance technique et administrative (AMI, facturation, bilans...)

QUENEA / Galileo :

- **AMO Développement et construction** (contrat de Développement et d'AMO construction)

Collectifs citoyens :

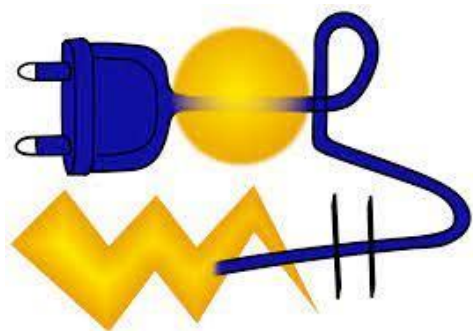
- Facilitateurs en local, animation, levée de fonds (contrat d'**animation territoriale**)

Participation citoyenne



3 structures citoyennes impliquées

Au départ



Aujourd'hui





Historique

A partir de décembre 2019 : Participation symbolique des acteurs citoyens en phase à risque :

- entrée au capital de la SAS Brete-Sun ISDND, à hauteur de 0,35% du capital social, soit 1 000 €
- participation aux instances de la SAS Brete-Sun ISDND (CODIR et AG) : pouvoir de vote à hauteur de 5 % pour l'ensemble des acteurs citoyens

A partir du printemps 2023 : Préparation de la mobilisation citoyenne pour la phase de construction et d'exploitation





Coordination des structures citoyennes

- Ne pas créer une **société citoyenne ad hoc** dans notre logique de mutualisation des coûts et des bénéfices au travers de nos coopératives existantes
- Pas de **plateforme de financement participatif** : donner accès à la gouvernance aux citoyens
- Coordination de la **communication** : s'appuyer sur le projet local et proposer l'investissement dans l'ensemble des projets
- Investissement citoyen via des **comptes courants d'associés** : offre identique pour l'ensemble des acteurs citoyens (sondage de nos coopérateurs et synthèse pour trouver un compromis)
- Niveau d'investissement différent : création d'un **collège citoyen**
- Atteindre le **label EPI**
- Se doter de l'outil de gestion du sociétariat **Coophub**
- **Contrat de territoire pour l'animation**





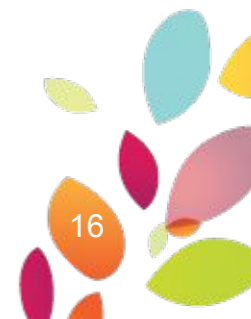
Montée en compétences des structures citoyennes

Formation Energie Partagée au codéveloppement (décembre 2022)

Facilitation Taranis et ENERG'IV à des moments clés:

- contrat de territoire
- offre financière commune
- site internet
- Coophub

Expérience sur d'autres projets en codéveloppement





Accueil du projet par les sociétaires de nos coopératives

Changement d'échelle:

- passage de photovoltaïque en toiture sur la commune à un projet départemental dans lequel le pouvoir est partagé
- passage de kWc à MWc
- phase à risque et investissements plus importants : nécessité de s'entourer de structures solides financièrement et techniquement et participation symbolique

Diversité des valeurs:

- principalement logique d'épargne citoyenne sur ce projet alors qu'à l'époque logique militante sur les petits projets municipaux ... mais dans une moindre mesure par rapport aux projets éoliens

Participation citoyenne



Financement citoyen



Les citoyen.nes sociétaires
souscrivent des comptes
courants d'associé.es
auprès des coopératives
citoyennes

- 1 convention unique pour les 3 coopératives
- minimum 500 €
- maximum 10 fois la valeur des actions possédées dans la limite de 20 000 €
- durée de blocage de 10 ans
- rémunération 5 % par an

Les sociétés citoyennes
souscrivent des comptes
courants d'associé.es
auprès de BSI

- ambition : 483 000 €
- durée de blocage de 10 ans
- rémunération 8 % par an